



## Plans de suppression de postes

# DGST, DGNUM, DEGEX, FGA, efficacité DGII, DTR, DTU... Près de 300 postes supprimés dans les directions techniques !

**R**ÉUNIS LE 7 SEPTEMBRE 2021 à l'appel des organisations syndicales UNSA, CFDT, CGT CNP, FO et SUD des directions DGII DTR – DGEX – DGNUM – DGST – Siège DGOP de SNCF RESEAU (sites de La Plaine St Denis), nous avons pris connaissance des plans de réorganisation sur nos différents périmètres qui prévoient, à minima, 283 postes supprimés, à ce jour.

Comme expliqué dans la déclaration commune des organisations syndicales, dans une situation déjà difficile de surcharge de travail, de sous effectifs et l'impossibilité de réaliser l'ensemble de nos tâches avec encore moins d'agents, nous savons que les « renoncements » invoqués par la direction, « *c'est le transfert vers les sous-traitants... et une charge supplémentaire ensuite pour la vérification du travail effectué alors que les compétences et les moyens disparaissent*

*de l'entreprise historique. »*

C'est pourquoi, face à cette situation, nous invitons nos collègues à exiger avec nous :

- le retrait de tous les plans de réorganisation et de suppressions de poste, (DGST, DGTR, « efficacité DGII », DFGA, DTU, etc.) ;

- le maintien des 283 postes annoncés comme supprimés, le maintien de tous les postes ;

- l'embauche de personnels supplémentaires nécessaires à la réalisation de toutes nos missions, le remplacement de tous les départs et la couverture des postes vacants.

Suite à la signature de la pétition, les organisations syndicales ont été mandatées par les personnels pour organiser des audiences spécifiques pour chaque département pour demander le maintien de tous les postes (UNSA n'a pas souhaité s'associer à cette démarche).

Une première annonce de suppression de postes à été faite pour le premier trimestre 2022.

La direction indique qu'elle n'est pas capable de prévoir les suppressions de postes à plus long terme, plaçant les agents dans une situation anxiogène.

**SIGNEZ, FAITES SIGNER  
LA PÉTITION**

Des réunions de compte-rendu des audiences seront organisées pour chaque département. Vous trouverez les informations sur le site internet, en nous contactant à [cgtchem.cnp@gmail.com](mailto:cgtchem.cnp@gmail.com) ou en vous rapprochant des militants dont les contacts vous sont fournis sur ce tract.



**Retrait des plans de réorganisation,  
non aux suppressions de poste !**



**Non aux « renoncements »  
proposés par la direction !**



**Maintien de tous les postes et recrutements  
nécessaire à l'exercice de toutes nos missions !**

## Correspondants par bâtiments :

✉ **Fruitiers :**  
Caroline 06.71.83.46.44  
Frédéric 29.10.53

✉ **Wilson :**  
Damien 20.16.43

✉ **Rimbaud :**  
Aymeric 38.42.62

✉ **Campra :**  
Georges 29.11.51

✉ **Aequo :**  
Cédric 21.93.78

✉ **Vox :**  
Olivier 20.16.42

✉ **Réseau :**  
Damien 20.16.43

✉ **Acrobate :**  
Georges 29.11.51

✉ **Etoile :**  
Olivier 38.08.80

✉ **Saint Ouen :**  
Olivier 20.16.42

✉ **Chapelle :**  
Bruno 21.10.41

✉ **Jade :**  
Valérie 38.86.56

## Contacts

✉ **Adresse email :**  
[cgtchem.cnp@gmail.com](mailto:cgtchem.cnp@gmail.com)

✉ **Site internet :**  
<http://cgtchem-cnp.info/>

✉ **Adresse postale :**  
Local syndical CGT  
Campus Fruitières  
6, avenue François MITTERRAND  
93210 La-Plaine-Saint-Denis



### Premiers transferts de cheminots aux entreprises privées du secteur ferroviaire.

L'ANNONCE FRACASSANTE en ce milieu d'année 2021 de l'attribution de 2 lots en PACA à 2 entreprises privées (Transdev et la SAS azur, filiale de SNCF voyage ...) a choqué tous les cheminots.

En effet, c'est la concrétisation de la privatisation entière de lignes (et de la maintenance pour certaines d'entre-elles) et donc le transfert de centaines de cheminots dans des entreprises privées avec suppressions de postes massives. Sur ces 2 lots 674 agents sont transférés sur 935 postes concernés, soit 261 postes supprimés.

### Flex Office & télétravail



### Nouvel avenant à l'accord national télétravail

**3€** SUPPLÉMENTAIRES PAR MOIS POUR l'indemnité de télétravail (qui passe de 15€ à 18€) et 50€ supplémentaire pour l'équipement du domicile (qui passe de 100€ à 150€).

Les agents apprécieront après avoir passé plus d'un an en télétravail voyant leurs factures d'électricité, d'eau et de chauffage augmenter considérablement alors même que depuis sept ans la direction refuse toute augmentation générale des salaires.

Nous y reviendrons...

### Le syndicat CGT Centraux NORD PARIS invite les collègues des différents services

à se réunir et établir leurs revendications se met à disposition pour les revendications et exiger notamment :

- Un plan d'urgence pour la réalisation effective des recrutements nécessaires ;
- L'embauche en CDI de tous les prestataires, alternants et CDD qui le souhaitent ;
- Un état des lieux précis des collectifs de travail afin de redonner les marges de manœuvre nécessaires à une production de qualité ;
- Le respect du statut, notamment de son article 12 qui permet aux collègues l'accès aux réunions d'information syndicale de leur choix (HIS) ;
- Le libre choix des agents à télétravailler ou non ;
- L'amélioration des conditions de télétravail : limitation de la charge de travail, respect des horaires, systèmes de déconnexion effective, prise en charge de l'aménagement incluant le mobilier de bureau, indemnité de repas...et la formalisation des conditions de travail dans un avenant au contrat de travail.

**V**OICI LES NOUVEAUX BUREAUX que ce sont vus proposé certains collègues !

Une boîte appelé « espace de travail connecté » à disposition au Monoprix de Beaubourg !

La direction de l'entreprise au niveau du GPU souhaite instaurer à marche forcée le flex office dans un contexte sanitaire encore bien dégradé et sur fond de volonté d'une généralisation du télétravail.

Le flex Office est une dégradation inacceptable des conditions de travail, une source de stress à l'endroit des salariés qui n'auront plus la possibilité de s'approprier leur espace de travail puisque par essence, ils n'en auront plus.

Ainsi, un bureau impersonnel, c'est abandonner de fait une part de sa vie que l'on ramène sur son lieu de travail, c'est être dépossédé d'une partie de son outil de travail, c'est rompre les relations collectives dans les services.

Par ailleurs, le fait de mettre à disposition un nombre de bureaux inférieurs au nombre de salariés, pousse inéluctablement les cheminots vers le télétravail.

Le télétravail n'est donc plus un choix mais une obligation, ce qui est inacceptable.